



Augmentation de capital - Tiers à la société

Par **POProject**, le 12/06/2019 à 14:17

Bonjour à tous,

J'ai une question d'ordre financier concernant notre société. En effet nous sommes deux associés ayant chacun apporté 50% au capital de la société. Une voire plusieurs personnes de notre entourage souhaitent apporter au capital de la société sans forcément en devenir associés. Nous comptons ainsi effectuer une augmentation de capital à ce sujet. Cela est-il possible venant de tiers à la société ? Si oui, quelles seraient les formalités à effectuer ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le 12/06/2019 à 14:41

Bonjour

Oui, c'est bien entendu possible, vos statuts ne l'évoquent pas ?

Cela se fait en étroite collaboration avec votre expert comptable, (une prime d'émission peut être prévue. Il s'agit d'un droit d'entrée que le nouvel arrivant devra payer : son montant varie en fonction de la valorisation de la société au moment de l'entrée de l'investisseur)

Attention à la dilution en pourcentage des autres actionnaires.

Voyez ces dossiers

[augmentation-capital-sarl/](#)

<https://www.entreprises.cci-paris>